

Le 24 septembre 2020

COURRIER ÉLECTRONIQUE

Destinataires : Population des MRC de la Jacques Cartier, de la Côte-de-Beaupré et de l'île d'Orléans

Expéditeur : Jacques E. Girard
Directeur de santé publique par intérim

Objet : Mesures additionnelles pour ralentir la transmission du virus

Bonjour,

Il y a moins d'une semaine, nous avons convenu avec le ministère de la Santé et des Services sociaux de relever le palier de préalerte à celui d'alerte modéré pour la région de la Capitale-Nationale, étant donné que le virus de la COVID-19 a connu une montée fulgurante depuis les dernières semaines. Au cours des 10 derniers jours, le nombre de cas par jour a presque doublé, et la progression observée ne s'essouffle pas. L'agglomération urbaine de Québec, incluant Saint-Augustin, est particulièrement touchée, mais de nouveaux cas sont également rapportés dans vos territoires respectifs, ce qui indique que le virus circule également chez plusieurs de vos concitoyens. C'est ce qui nous a incités à recommander que vos MRC soient visées par des mesures additionnelles qui visent à ralentir la transmission du virus au sein de notre population.

Les MRC de la couronne de Québec sont vulnérables à la transmission du virus :

La MRC de la Jacques Cartier, celle de l'île d'Orléans et celle de la Côte-de-Beaupré sont à proximité de l'agglomération urbaine de Québec et nous savons que les déplacements entre Québec et ces territoires sont fréquents et naturels pour des raisons évidentes. Le virus ne connaît pas de frontières, et sa transmission est favorisée par le nombre de contacts entre personnes. Les flux de circulation sont très élevés entre la couronne de Québec et son agglomération urbaine, comme en témoigne la carte à la page suivante.



Illustration 1 : Carte des flux quotidiens de déplacement. Source : ministère des Transports, Enquête origine-destination 2017, région Québec-Lévis

Les mesures additionnelles annoncées sont nécessaires, mais temporaires, et ajustées selon l'évolution de la transmission du virus :

- Ces mesures ont été annoncées dimanche dernier : elles sont contraignantes, mais pondérées à la situation;
- Les mesures ne touchent pas les écoles, les activités parascolaires, ou les groupes-classes;
- Les déplacements ne sont pas affectés, même si les mouvements de sortie de notre région ne sont pas recommandés présentement;
- Les activités culturelles ne sont pas affectées quant au nombre de participants, de même que les audiences publiques ou les assemblées de 250 personnes;
- La reprise des activités sportives amorcée va se poursuivre avec les règles déjà édictées;
- Le port du couvre-visage, la distanciation physique et les mesures d'hygiène, lorsqu'on se rend dans un commerce, ne changent pas, même si on encourage maintenant la livraison pour les personnes plus fragiles.

Cependant, il y a des changements, dont les principaux sont les suivants :

- La vente d'alcool dans les bars et restaurants est permise jusqu'à 23 heures, l'heure de fermeture étant fixée à minuit;
- Un maximum de 6 personnes dans un rassemblement privé à domicile et dans les tablées au restaurant et dans les bars, dans les brasseries, etc.;
- Un maximum de 25 personnes pourra participer à des activités dans un endroit public avec un caractère festif, privé, sportif ou religieux pour le moment;
- Les visites dans nos milieux de soins et de vie sont maintenant davantage restreintes aux accompagnateurs, aux proches aidants et aux membres de la famille pour un motif humanitaire.

Ces mesures ont été ciblées en fonction des modes de transmission que nous avons observés au cours des dernières semaines, qui sont essentiellement communautaires. Cela veut dire que les cas ont majoritairement été introduits de l'extérieur dans nos écoles, nos milieux de travail, nos milieux de soins et nos milieux de vie. Dans le cas précis de vos territoires, il importait de ne pas favoriser des mouvements d'une zone à l'autre qu'il s'agisse, par exemple, de la consommation d'alcool en fin de soirée. Mais l'objectif a d'abord été, en collaboration avec les préfets et les maires de vos municipalités, de protéger votre santé, car malheureusement, nous avons conclu qu'il y avait un risque objectif, puisque la transmission s'est définitivement accélérée.

Nous vous exhortons donc à respecter les consignes de santé publique, car le virus circule davantage maintenant qu'au cours des derniers mois à Québec. Il est donc d'autant plus important de protéger celles et ceux qui vous importent. La santé de nos concitoyens est aussi un rempart contre le virus, où vous avez un rôle majeur à jouer. Nous voulons tous retrouver notre qualité de vie et, pour cela, nous devons faire ces nouveaux sacrifices.

Nous vous remercions de pouvoir compter sur vous, car ce n'est qu'ensemble que nous allons passer à travers cette nouvelle vague, qui sera plus importante que celle que nous avons connue au printemps dernier.

Le directeur de santé publique par intérim,



Jacques E. Girard, M.D., MPH, FRCPC
JG/mppt